



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Prestation de services

Les prestations peuvent être assurées directement par HANDFIELD ou sous-traitées à une autre société selon la thématique choisie ou les disponibilités du personnel formateur. Le client pourra, sur simple demande écrite, être informé du prestataire choisi pour assurer la prestation.

2. Commande

Toute commande suppose que le client accepte le descriptif, les prérequis et le contenu de l'intervention, dont il s'engage à avoir eu connaissance.

3. Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis Hors taxes. La facture est adressée au client lors de l'exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un tiers autre à condition de la réception d'un bon de commande de la part de cet organisme au moins 2 semaines avant la prestation et de l'acceptation de ce mode de facturation par nos services. Néanmoins, cette souplesse ne dispense en rien le client de l'obligation d'envoi d'un bon de commande.

4. Délais de paiement

Le règlement des factures peut être effectué : • Par chèque, à l'ordre de HANDFIELD, en indiquant le numéro de facture. Les factures sont payables à réception net et sans escompte. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : • des frais financiers de 1.5 % par mois au prorata temporis, • l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente Hors-taxes, • l'exigibilité immédiate des factures non échues, de plus, la société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

5. Annulation à l'initiative du client.

Toute annulation de PRESTATION ou d'intervention doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier recommandé. Une annulation intervenant : - dans un délai supérieur à dix jours calendaires avant le début de la PRESTATION ou de la prestation commandée ne donne lieu à aucune facturation. - entre cinq et dix jours calendaires avant le début de la PRESTATION ou de la prestation commandée donne lieu à une facturation de 50% du montant correspondant à la prestation annulée. - à moins de cinq jours calendaires avant le début de la prestation commandée donne lieu à une facturation de 100% du montant correspondant à la prestation annulée au même titre

6. Annulation à l'initiative de HANDFIELD

HANDFIELD se réserve la possibilité d'annuler toute PRESTATION ou intervention et ce sans aucun dédommagement quel qu'il soit. Le client est prévenu avant le début de la PRESTATION ou de la prestation commandée. Dans le cas de PRESTATIONS inter-entreprises, les inscriptions sont automatiquement reportées à la session suivante.

7. Responsabilité

HANDFIELD s'engage à réaliser une prestation de services qui devra selon les règles de l'art et les usages en la matière correspondre au contenu de l'intervention émis et approuvé par le client. HANDFIELD, d'accord entre les deux parties, ne répondra pas des pertes d'exploitation et des dommages causés directement ou indirectement par les prestations fournies. Le client s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant l'ensemble des risques et à obtenir dudit assureur renonciation à recours contre HANDFIELD et son assureur.

8. Attribution de compétences

L'élection de domicile est faite par HANDFIELD à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou de paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Lyon sera seul compétent.

LE FAIT DE PASSER COMMANDE ENTRAINE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

VO Applicables au 01/01/2020